

Arbitrage des **comptes**



> Yves Montpetit, CA

Le mandat du Conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le Conseil d'arbitrage reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil d'arbitrage a reçu cinq demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Conseil a traité cinq dossiers, dont un de l'exercice précédent. Il s'est réuni six fois pour le traitement de ces dossiers.

Dans le cas d'un dossier de l'exercice précédent, la demande a été retirée, et, pour un dossier du présent exercice, l'audience est à venir.

Par ailleurs, le Conseil s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie en arbitrage. Une formation sur le processus d'arbitrage des comptes a aussi été offerte aux membres du Conseil par la vice-présidence Affaires juridiques et greffe.

Décisions du Conseil d'arbitrage des comptes

Au cours de l'exercice 2008-2009, huit décisions ont été rendues par le Conseil d'arbitrage : quatre ont donné lieu à une réduction du compte d'honoraires soumis à l'arbitrage et trois, au maintien du

compte soumis à l'arbitrage; dans un cas, le Conseil d'arbitrage a décliné sa compétence.

Le président du Conseil,
Yves Montpetit, CA

Membres du Conseil

Marco Berretta, CA
Richard Boucher, CA
Nathalie Charette, FCA
Michel Drouin, CA
Johanne Fortier, CA
Hélène Huot, CA
Michael Newton, CA
Daniel Rocheleau, CA

Membre substitut

Richard Chevalier, CA

Secrétaire : Claudette Roberge